



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00200

Numéro SIREN : 511 047 375

Nom ou dénomination : MADIEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2014 sous le numéro de dépôt 2678

MADIEDIS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 000 Euros
Siège social : rue Faïenciers Fauquez - 59230 ST AMAND LES EAUX
511 047 375 RCS VALENCIENNES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 AOÛT 2014
--

L'an deux mil quatorze,
Le dix-neuf août, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Marie COSYNS, propriétaire de	350 parts
- Monsieur Marc DIEHL, propriétaire de	350 parts
soit un total de	700 parts
sur les sept cents (700) parts composant le capital social.	

Monsieur Marc DIEHL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MSC

AD

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné la situation de la société telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2014, approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 19 août 2014, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

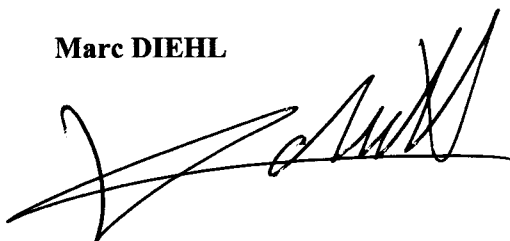
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et son associée.

Marc DIEHL

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'M' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Marie COSYNS

A handwritten signature in black ink that reads 'M^{me} Cosyns' followed by a horizontal line.